



Vigilance Soudan

www.vigilsd.org

Bulletin créé en 1992

N° 117 - Mars/Avril 2003

UN MALHEUR NE VIENT JAMAIS SEUL

La résolution proposée à la Commission des Droits de l'homme des Nations-unies condamnait maintes violations des droits de l'homme par le Soudan et demandait le renouvellement du mandat du Rapporteur Spécial. Elle a été rejetée le 15 avril par 26 voix, surtout africaines, contre 24 dont la France. Il n'y a donc pas de renouvellement du mandat de Gerhart Baum, bien qu'il ait déclaré qu'il n'y avait pas d'amélioration significative des droits de l'homme. La sauvagerie à l'égard des citoyens du Sud, particulièrement en région pétrolière, les maisons fantômes de Khartoum, l'utilisation de la torture, les tribunaux spéciaux... ne valent une considération spéciale.

Le quatrième round des pourparlers de paix a évité le sujet du partage du pouvoir et des richesses sur lequel seuls quelques accords de principe avaient été atteints. Il s'est consacré aux arrangements sécuritaires. Faut-il, comme le veut le gouvernement avoir une armée nationale unique dès la période intérimaire, ou, comme le demande le MLPS, conserver aux côtés de l'armée gouvernementale, l'Armée de Libération du Peuple Soudanais? C'est sur l'incapacité de se mettre d'accord sur ce point que s'est achevée la rencontre. Seule bonne nouvelle, les milices gouvernementales furent incluses dans les discussions. Elles avaient envoyé à l'IGAD un papier sur leur position que l'on n'avait pas entendue jusqu'alors, véritable volée de bois vert pour le gouvernement. « L'accord de Paix » de 1997 avait accordé au Sud un droit à l'autodétermination dans les quatre ans qui n'avait pas été appliqué à cause du manque de sérieux du gouvernement ; tant le gouvernement que l'ALPS avaient des tendances dictatoriales, il était nécessaire d'inclure dans les négociations, non seulement les milices mais les Eglises et la société civile, l'armée, l'ALPS et les milices devaient rester séparées et stationnées dans leur région d'origine jusqu'après le référendum, certains membres des milices recevant une formation qui leur permette de se réadapter à la vie civile. Non sans un certain humour noir, elles se lancèrent dans une longue algarade contre la suprématie du centre Nord arabisé. En matière de partage des richesses, elles demandèrent énormément pour le Sud et clorèrent leur discours par un appel à la démocratie et au respect des droits de l'homme.

Ce quatrième round avait été précédé de négociations entre le gouvernement et l'ALPS concernant les trois régions marginalisées, qui ne font pas partie du Sud *stricto sensu*, les Monts Nouba, les Ingessana, et Abyei. Les tractations se sont tenues en dehors des réunions de l'IGAD dont Khartoum maintient qu'il n'est responsable que du Sud. L'ALPS a maintenant implicitement admis que ces régions n'appartiennent pas au Sud, mais demande que leur statut politique fasse partie intégrante de l'accord de Paix. Khartoum le refuse comme il refuse de discuter leur statut politique. Khartoum veut co-opter des leaders de communauté et exclure les observateurs de l'IGAD et les partenaires internationaux. L'ALPS considère que ces pourparlers sont politiques, et que la solution comprend la séparation de l'Etat et de la religion ainsi que le droit à l'autodétermination, ce à quoi Khartoum s'oppose.

Pour être prêts au jour de la paix, une rencontre aux Pays-Bas a réuni des délégués du gouvernement soudanais, du SPLM, des ONG soudanaises et étrangères travaillant en zone gouvernementale et non gouvernementale, ainsi que ceux de différents pays européens, des USA, du Japon, de la Ligue Arabe, de la Banque Mondiale et du FMI. Les participants ont décidé d'établir dans le temps le plus court possible un « programme à impact rapide » basé sur l'aide humanitaire et au développement existante et de préparer le terrain pour un développement, une réduction de pauvreté et un respect des droits de l'homme durables. Les créiteurs et institutions financières prépareront l'allègement de la dette à être mise en oeuvre dès la paix. Les participants engageront des consultations dirigées par des Soudanais à travers tout le pays pour élargir le consensus au processus de paix.

L'échec des deux pourparlers fait douter que la paix puisse avoir lieu fin juin 2003, comme l'avaient promis Béchir et Garang lors d'une rencontre en mars. Les négociations reprendront le 2 mai.

S O M M A I R E

Un malheur ne vient jamais seul <i>Bételgeuse</i>	p. 1
Droits de l'homme	p. 2 et 3
- Nord : Arrestations	
- Sud : Rapport du CPMT	
- Rapport du Rapporteur spécial <i>Gerhart Baum</i>	
Darfour	p. 4
- Nouveau Mouvement Rebelle	
- Un apologiste bloque le droit d'asile <i>Guardian</i>	
Les milices gouvernementales <i>International Crisis Group</i>	p. 5
Pétrole et économie	p. 7
- Talisman vend, Un juge américain....	
- Lundin OMV reprennent l'exploitation	
Opérations militaires	p. 8
Sont allés au Soudan	p. 8
Irak-Soudan : un axe islamiste ? <i>Africa confidential</i>	p. 8

Bételgeuse

Nord

Arrestations : bornées à celles effectuées par la **sécurité du 11 03 au 01 04**, et **connues**. **Edward Ladu Terso**, un journaliste travaillant pour *Khartoum Monitor* qui avait déjà été convoqué par la Sécurité les 9 et 10 mars en compagnie de Nhial Bol, son directeur, a été arrêté par les forces de sécurité le 11 mars au journal. Après qu'il ait été maintenu en détention dans un lieu inconnu il fut transféré à la prison de Kobar le 15 mars. Sa famille n'a pas eu de droit de visite. Edward Ladu écrit régulièrement une rubrique intitulée « Je ne peux pas comprendre ça » (SOAT). Il a été menacé de « sérieuses conséquences » s'il écrivait encore des articles qui, selon la sécurité, « incitent le public ou causent la haine raciale ». Il fut relâché à condition d'être réprimandé. Il fut donc suspendu sans salaire 15 jours (Human Rights Watch).

Le **général en retraite Tawfig Salih Abu Kadoak** a été arrêté par les forces de sécurité le 16 mars. Le général, qui a reçu de nombreuses médailles et souffre du diabète, a perdu son fils à la guerre, ce qui l'a rendu encore plus actif dans la défense des droits de l'homme, de la démocratie et de la paix (SHRG).

Deux journalistes de la chaîne Al-Jazira ont été frappés par la police alors qu'ils couvraient une manifestation étudiante anti-américaine. Bien que le caméraman ait précisé sa qualité au policier, celui-ci a continué à le frapper sur les genoux avec une matraque. Le caméraman a pu s'échapper et les images ont été diffusées. Le même jour un **journaliste d'Al Ayam, Hayder el Mukashfi**, auteur d'une rubrique intitulée « Transparence » fut interrogé par les forces de sécurité. Ce qu'il écrit va « au-delà des lignes rouges. Nous en sommes au stade où nous te conseillons de changer tes écrits » (Reporters sans Frontières).

Mohamed Al Wasila Abbas fut arrêté le 23 mars par 12 membres de forces de sécurité qui fouillèrent sa maison et les maisons de ses voisins. Il est détenu dans un lieu inconnu au secret et l'on craint qu'il soit torturé. C'est un diplômé de l'université, marié à Salwa Saeid une avocate défenseur des droits de l'homme bien connue qui se trouvait à l'étranger au moment des faits. Le 22 mars fut arrêté **Yasir Mohamed Al Hassan** à la faculté de médecine où il travaille. Il a été emmené à la section politique des forces de sécurité près du cimetière Farouk où il est détenu au secret. On craint d'autant plus qu'il soit torturé qu'il l'avait été quand il fut arrêté au moment des manifestations étudiantes d'octobre 2002 avec onze autres ; des officiers de la sécurité se tenaient debout sur sa poitrine et sur son foie, le battant avec une barre de fer jusqu'à ce qu'il perde connaissance. (SOAT).

Hussein Ibrahim Gindeel a été arrêté par quatre officiers de la sécurité sur le chemin de sa maison à Damazin, Nil Bleu, le 24 mars. Ce haut-fonctionnaire du Ministère de l'Industrie, est en tant que bénévole, directeur exécutif de la Sudan Social Development Organization (SUDO) qui promeut le développement durable et les droits de l'homme. Les 26 et 27 mars SUDO devait tenir un atelier à Damazin sur le rôle de la société civile dans le processus de paix, sujet sur lequel le gouvernement semble très sensible. Il a été tenu au secret dans un endroit inconnu, puis relâché le 27 mars ; l'atelier a été annulé sine die (Human Rights Watch).

Hassan Ali, Mohamed Siddiq Omar al-Amin, Mohamed al-Mustapha Hashem et sept autres étudiants de l'université de Bakht-el-Roda à El-Dueim, ont été arrêtés par les forces de sécurité à la suite d'une manifestation contre le refus de l'université d'élections étudiantes.

L'étudiant **Ammar Najm el-Din** a été arrêté en connexion avec les protestations étudiantes contre la guerre en Irak. Il a été **battu avec un tuyau sur la tête, le dos et les testicules** de 9h30 à 12h30 où il perdit conscience et torturé à nouveau de 1h à 3h le lendemain. On voulait lui faire admettre qu'il était en relation avec la Sudan Alliance Force. Il a été **relâché** et risque d'être arrêté à nouveau quand serait-ce pour lui faire signer qu'il n'a pas été torturé. **Sami Yusuf Ismail**, un étudiant de l'université de Kassala a été arrêté à son domicile, torturé comme Ammar Najm el Din et relâché. Deux étudiants ont été **tués, Sharif Hassibullah et Haythem el-Tayeb**. Un autre étudiant, **el-Amin Chams el-Din** a été tué lors d'une réunion de protestation contre les meurtres d'étudiants à l'université du Soudan. **Tous les autres étudiants arrêtés sont au secret et l'on craint qu'ils soient torturés** (Amnesty International et Human Rights Watch).

Sud

Equipe de Surveillance de la Protection des Civils (CPMT) Résumé du rapport (extraits)

A partir du 31 12 2002, des activités militaires ont eu lieu dans le Haut-Nil Ouest.

2. Principales Observations

a. Villages au sud de Mayom Mankien

a.a. Le gouvernement soudanais déclare que ses unités militaires n'ont pas été impliquées dans les attaques contre les cibles civiles et que ses milices alliées qui lancèrent l'attaque répondaient à des menaces de l'ALPS. Le gouvernement soudanais affirma que ses milices alliées opéraient souvent de leur propre chef sans surveillance gouvernementale. Le M/ALPS affirma que ses troupes s'étaient conformées à l'accord de cessez-le-feu de l'IGAD.

a.b. Les investigations du CPMT ont montré

(1) Dans la zone Mayom Mankien Lara Tal Leel, des attaques militaires contre des villages et des civils non-combattants ont été conduites par des milices gouvernementales, soutenues directement par les forces militaires du gouvernement.

(2) Des non-combattants ont été enlevés, les hommes pour le service militaire, les enfants ont été gardés en captivité alors que les femmes ont été forcées de fournir du travail manuel et des services sexuels.

(3) Du bétail et des récoltes des villageois auraient été pillés... il a été confirmé qu'ils l'ont été à Lara.

(4) Le soutien direct du gouvernement aux attaques a inclus l'artillerie et des hélicoptères à Lingara et dans les villages au nord de Tam.

(5) Il n'existe aucune indication que le M/ALPS ait attaqué les forces gouvernementales ou les milices alliées. Cependant des unités M/ALPS étaient stationnées dans quelques-uns des villages attaqués et ont repoussé les milices gouvernementales spécialement à Tam.

b Sur l'axe Bentiu-Adok

Les vérifications du CPTM ont montré :

(3) Une construction significative de route a eu lieu au sud de Koch... Les villages des deux côtés de la route ont été nettoyés de leur population civile.

c Problèmes d'accès

On a interdit à l'équipe du CPMT l'accès à la garnison de Leer où elle voulait trouver les preuves d'une attaque ALPS alléguée par le gouvernement. Un officier supérieur leur a dit que s'ils survolaient la garnison on les « descendrait »....

3 La mise sur pied d'hommes et de matériels militaires a été constatée lors de survols. On rapporte dans la région, à Khartoum et ailleurs, des conscriptions forcées de grands nombres de garçons et d'hommes Dinkas et Nouers. Des interviews de prisonniers de guerre confirment ces rapports.

Conclusions

Des témoignages oculaires d'attaques militaires et les actions qui ont suivi de soldats et de milices, violent la lettre et l'esprit de l'Accord contre l'Attaque des Civils.

L'enquête se poursuit.

Après ce rapport Khartoum a empêché l'équipe de continuer ses investigations en arrêtant d'acheminer les notifications car « les militaires sont censés fournir la sécurité et dire savoir où nous nous rendons ». Il n'y a pas eu de commentaire américain.

Cela n'accroîtra pas la confiance dans le processus de paix si les engagements ne valent pas le papier sur lequel il est signé. De sources humanitaires, le nettoyage ethnique continue.

Une équipe internationale composée d'experts américains et canadiens (Servant's Heart, the Voice of the Martyrs) s'est rendue à Liang dans le Haut-Nil pétrolière où elle a **trouvé des champs couverts de restes humains** dont beaucoup appartiennent à **de jeunes enfants**. Des interviews de survivants locaux leur ont appris que ces restes appartenaient aux victimes d'une attaque sans provocation contre des villages de civils non armés de Liang, Dangaji, Kawaji et Yawaji. On estime qu'entre le tiers et la moitié des 6000 civils vivants dans la région ont été tués. Ces associations demandent une enquête du CPMT.

« Le pays reste sous la poigne de fer de l'appareil de sécurité omniprésent qui continue à jouir d'une impunité virtuelle »

Résumé*

G.Baum

Le Rapporteur spécial, tout en se réjouissant de l'évolution récente du processus de paix, considère qu'il ne faut pas perdre de vue la situation globale des droits de l'homme et souligne combien il importe de mettre les droits de l'homme au cœur des pourparlers de paix en vue d'une paix juste et durable.

Le contrôle de l'application de l'accord de paix, tant de l'intérieur que de l'extérieur du pays, revêt une importance capitale. Le processus de paix devrait reposer sur des mécanismes concrets de promotion et de protection des droits de l'homme. Il faut notamment créer des institutions indépendantes à l'intérieur du pays ainsi qu'un dispositif permettant d'assurer un contrôle efficace depuis l'extérieur.

D'une manière générale, la situation globale des droits de l'homme ne s'est pas améliorée malgré les engagements pris. Si la société civile est davantage encline à prendre des initiatives et mieux organisée, les forces de sécurité continuent d'opérer dans l'impunité.

20. Le climat politique actuel ne permet pas aux partis politiques et aux associations de se développer librement. Les partis politiques d'opposition, les étudiants politiquement actifs et les représentants de journaux indépendants ou d'ONG de défense des droits de l'homme ont continué de faire l'objet d'harcèlement. La pratique consistant à convoquer une personne quotidiennement dans les locaux des forces de sécurité ainsi que la torture, qu'elle soit physique ou qu'elle revête des formes psychologiques, n'ont pas cessé. Des étudiants qui mènent des activités politiques et/ou militent pour les droits de l'homme ainsi que des membres de partis politiques d'opposition - en particulier du Parti unioniste démocratique (DUP) et du Congrès national populaire (PNC) - ont continué de faire l'objet de harcèlement. 22. Des émeutes étudiantes ont eu lieu à l'Université de Khartoum la dernière semaine d'octobre. La cause immédiate des manifestations aurait été l'annulation d'un rassemblement politique. D'après les informations reçues, des manifestants étudiants ont été attaqués par la police anti-émeute. Deux étudiants ont été gravement blessés par balle et/ou roués de coups et la police a arrêté une centaine d'étudiants, dont une soixantaine ont été ensuite remis en liberté. La plupart des étudiants auraient été inculpés en application des articles 69, 77 et 142 du Code pénal de 1991. 23. [Onze] étudiants de l'Université de Khartoum seraient toujours détenus au secret dans la prison de Kober. [Parmi eux] M. Faroug aurait été cruellement torturé...25....Les atteintes à la liberté de réunion commises par des agents de la sécurité restent un sujet de préoccupation... 27. Quelques sources ont fait état de tortures infligées à des étudiants au cours des deux ou trois mois précédents. Le Rapporteur spécial a rencontré l'un de ces étudiants dont les bras étaient marqués de 13 brûlures de cigarette. Lorsque le Rapporteur spécial a évoqué cette affaire, un haut responsable politique lui a dit que l'on pouvait très bien s'infliger de telles blessures afin d'éveiller la compassion. Le Rapporteur spécial a été consterné par cette réponse et a demandé instamment au Gouvernement de se pencher sérieusement sur la question de la torture, notamment en vue de traduire les tortionnaires en justice. 28. Des mesures de sécurité peuvent être imposées dans le cadre de l'état d'urgence en vigueur depuis décembre 1999. Elles sont souvent mises en œuvre arbitrairement. Le Rapporteur spécial a déjà évoqué d'une part l'amendement à la loi relative aux forces de sécurité nationales (National Security Forces Act) qui permet, dans la pratique, de détenir une personne au secret pendant six à neuf mois et d'autre part les amendements à la loi de 1991 relative à la procédure pénale qui renforce les pouvoirs des

forces de l'ordre, notamment en matière d'enquête, d'arrestation, d'interrogatoire et de détention, sans examen judiciaire. D'une manière générale, l'action des forces de sécurité, principales responsables des violations des droits de l'homme et l'impunité dont jouissent les agents de la sécurité continuent de susciter de graves préoccupations. 29. Bien que la censure ait été temporairement abolie à la fin de novembre 2001 et contrairement aux informations reçues du Conseil national de la presse, le Rapporteur spécial a constaté que les journaux indépendants étaient toujours pris pour cible. Outre la persistance des formes directes et indirectes de censure et l'imposition de mesures restrictives telles que des amendes élevées, le Rapporteur spécial a été informé qu'une instruction officielle en date de juillet oblige les journaux à avoir au moins 12 pages. L'augmentation des coûts de production découlant de cette instruction a été considérée comme une sanction indirecte. 30...les journalistes travaillant pour des journaux qui ont été suspendus se retrouvent sans emploi et n'ont aucune garantie d'en retrouver... 33...Des sources ont regretté que le Conseil consultatif pour les chrétiens n'ait pas été créé d'une manière démocratique et sur un mode participatif et que ses membres aient été nommés par le Gouvernement. 34. L'égalité de droits devrait être garantie à tous les citoyens soudanais, quelle que soit leur religion. 46...le Rapporteur spécial a été informé que des progrès, certes toujours limités, avaient été enregistrés dans le domaine des enlèvements à la suite de la restructuration du Comité pour l'élimination des rapt de femmes et d'enfants (CERFE) et parce que le train reliant Babanusa à Wau n'avait pas circulé dernièrement. 56....Des femmes fonctionnaires continuaient d'être licenciées. Conformément aux règlements régissant la délivrance de visas de sortie, les femmes ne peuvent voyager à moins d'obtenir de leur «gardien» une autorisation de voyager. Celle-ci doit être visée par un juge ou un homme de loi. Les femmes qui vivent seules feraient souvent l'objet de harcèlement de la part des services de sécurité, y compris sur le plan sexuel. 57. Dix-sept femmes auraient été récemment reconnues coupables d'adultère et condamnées à 100 coups de fouet à l'issue d'un procès sommaire à Nyala dans le Sud-Darfour.

La situation reste également préoccupante dans les zones contrôlées par le Mouvement/l'Armée de libération du peuple soudanais (MLPS/ALPS), où il n'existe pratiquement aucune garantie concernant le respect des libertés et des droits fondamentaux.

59. En général, les femmes ne reçoivent pas d'instruction et dès l'âge de 10 ou 12 ans, la plupart des jeunes filles seraient prises pour femmes par des dirigeants ou des commandants locaux. Il semble que la situation ne varie que légèrement d'une région à l'autre...65... Le Rapporteur spécial renouvelle son appui inconditionnel aux initiatives prises au niveau local, qui aident, grâce à un dialogue direct de personne à personne, à jeter les bases de la paix. 68. Les auteurs de violations des droits de l'homme sont parfois traduits en justice. ... dans quelques zones, le principe de l'obligation de rendre des comptes était relativement bien appliquée mais que cela tenait essentiellement aux personnalités concernées. D'après les informations reçues, les tribunaux civils commençaient lentement à remplacer les tribunaux militaires. Quant aux chefs locaux, ils revenaient lentement sur le devant de la scène et avaient commencé à jouer un rôle actif dans l'instauration de la primauté du droit. 61. Les principaux problèmes étaient toutefois les suivants: le «pouvoir énorme des forces de sécurité»; les graves restrictions à la liberté d'opinion et d'expression, de parole, de réunion et d'association; et la mise en œuvre de mesures répressives visant à contrôler et/ou supprimer les initiatives (suite page 6)

DARFOUR NOUVEAU MOUVEMENT REBELLE

Vigilance Soudan s'était fait l'écho de rapports nombreux alléguant dans cette vaste région de l'ouest du Soudan, un nettoyage ethnique qui serait soutenu par le gouvernement au détriment des cultivateurs africains musulmans et en faveur des éleveurs arabes, dans un contexte de ce que le gouvernement appelle des vols à main armée et certainement de sécheresse et de famine. Le Rapporteur Spécial des Nations-Unies, Amnesty International et d'autres s'étaient indignés des tribunaux spéciaux au Darfour. Le gouvernement organisa une réunion de chefs tribaux pour essayer de calmer les choses.

C'est alors qu'un groupe d'environ 300 rebelles, saisit Gulu, la capitale provinciale des Monts Marra (qui culminent à 3024m.) et y installa sa propre administration. Les rebelles ont établi des camps d'entraînement dans les Monts Mara d'où ils lancent des attaques contre les postes de l'armée et de la police. Ils disposent d'armes, de véhicules et de communications modernes par satellite. Ils seraient soutenus par « des tribus tchadiennes » ; la frontière entre le Tchad et le Soudan a séparé des tribus qu'unit toujours un sentiment de solidarité.

La conférence des chefs tribaux durait encore quand les rebelles déclarèrent s'appeler **Mouvement/Armée de Libération du Soudan (M/ALS)**, à ne pas confondre avec le M/ALPS. L'objectif du M/ALS est de renverser le régime et de créer un Soudan uni et démocratique. « L'unité du Soudan doit être basée sur le droit à l'autodétermination... et sur un système politique et économique qui s'engage contre le développement inégal et la marginalisation ». Le Darfour a souffert d'une politique « de nettoyage ethnique à l'encontre des tribus africaines ». Il appelle à la séparation de l'Etat et de la religion, à une entente avec l'Alliance Nationale Démocratique (qui groupe des partis d'opposition du Nord et l'ALPS), et appelle les habitants du Darfour d'origine arabe à rejoindre leur combat.

Une délégation Fur [tribu africaine d'agriculteurs] leur fut envoyée. Les demandes du M/ALS sont, de source gouvernementale, l'engagement du gouvernement à mettre en oeuvre des plans de développement intensifs dans le Darfour, une amnistie et un cessez-le-feu. Béchir écarta toute possibilité de pourparlers. L'ALS déclara avoir pris la région Zaghawa et la ville de Tiné qui commande la frontière avec la Libye et le Tchad. Après la visite du ministre de l'Intérieur au Tchad, ce pays a résolu de fermer ses frontières. Depuis Béchir a rencontré Debbé, le président tchadien. Entre temps l'avocat Fur, Abdel Wahib a déclaré par téléphone à *Africa Confidential* qu'ils avaient des milliers de supporters armés, qu'ils contrôlaient bien le terrain tout autour des Monts Marra, et qu'ils avaient battu l'armée et les milices gouvernementales qui voulait reprendre Tiné.

Une milice arabe a blessé mortellement le Shaikh Salih Dakoro, leader proéminent de la communauté Masalit âgé de 69 ans, alors qu'il voyageait avec quatre compagnons.

L'ALPS dit n'être responsable en rien de l'émergence de l'ALS, mais souligne, à juste titre, que depuis ses débuts, elle a toujours insisté sur la marginalisation dont sont l'objet maints peuples du Soudan.

Les pourparlers de Machakos auront montré aux habitants du Darfour que faire la guerre est plus payant que supporter patiemment ses malheurs.

Au Royaume-Uni Un apologiste bloque le droit d'asile

The Guardian

Le Ministère de l'Intérieur a recruté un apologiste du gouvernement soudanais pour bloquer la requête d'un demandeur d'asile soudanais et discréditer un expert dont les rapports demandent que les réfugiés soudanais ne soient pas refoulés.

Dans une plaidoirie écrite à un tribunal d'appel, un officier d'émigration a élevé des doutes sur l'objectivité de Peter Verney, éditeur de Sudan Update, qui a préparé deux cents rapports au cours des deux dernières années pour des demandeurs d'asile soudanais. L'accusation de partialité, dit l'officier Javid, était basée sur un article écrit par David Hoile, consultant des autorités soudanaises et directeur du Conseil pour les Affaires Publiques Europeo-Soudanaises.

M.Hoile s'est allié par le passé à un certain nombre de groupes terroristes et rebelles équivoques : les Contras au Nicaragua, Renamo au Mozambique et Unita en Angola. Quand il était étudiant à l'université Warwick dans les années 80, il portait un écusson « Pendez Mandela ».

M. Verney, qui a étudié le Soudan pendant 25 ans, a participé à plusieurs enquêtes internationales sur le conflit et dit de M.Hoile « Il a défendu le régime contre des accusations allant du soutien au terrorisme, à l'implication dans l'esclavage... J'ai pu démolir les arguments du Ministère de l'Intérieur, ils ont évidemment décidé de saper ma crédibilité.

L'appel est d'un Masalit (africain du Darfour). M. Verney a écrit que ce groupe ethnique « a été l'objet d'un traitement de plus en plus violent durant la dernière décade. Les milices tribales arabes avec la complicité apparente des forces gouvernementales ont attaqué les régions, les gens, les fermes, le bétail des Masalit, ont pillé leurs possessions et pris leurs terres »....M. Verney rejette donc dans son article l'affirmation de M. Javid selon laquelle cette tribu n'est pas l'objet de persécutions.

Lord Avebury, Président du groupe parlementaire des droits de l'homme a déclaré lors d'un débat à la chambre des Lords : « On pense que M. Hoile reçoit tout son argent du gouvernement soudanais. J'espère que ceux qui reçoivent sa littérature en prendront bonne note ». M. Hoile a nié que le Conseil soit financé par le gouvernement soudanais. Mais il a reconnu être payé pour son travail de consultant.

Nous autorisons la reproduction des articles de ce bulletin à condition d'en citer la source et de ne pas en modifier le contenu.

BULLETIN EDITE PAR LE COMITE DE VIGILANCE POUR LES DROITS DE L'HOMME ET LES LIBERTES AU SOUDAN
-BP 184 - 75665 PARIS CEDEX 14 - TEL : 01 45 40 75 76 - FAX : 01 45 43 52 78. - E-mail : bureau@vigilsd.org
Dépôt légal : Avril 2003 - ISSN 1286-6121 - Directrice de la Publication : Simone DUMOULIN

LES MILICES GOUVERNEMENTALES

International Crisis Group

L'offensive de janvier 2002 fut une extension de la longue stratégie gouvernementale de dépeuplement des régions pétrolières. Selon des témoins oculaires les tactiques incluent des enlèvements de femmes et d'enfants, des viols de groupes, des attaques au sol soutenues par des hélicoptères, des destructions de sites humanitaires et des incendies de villages.

Commandement et contrôle

Les représentants du gouvernement ont essayé à la fois, d'attribuer à l'ALPS la responsabilité des récents combats, et de suggérer qu'en tous cas, les milices sont une force indépendante pour les activités desquelles Khartoum ne peut être tenu responsable. Cependant, Ali Hamid al-Amin, un membre de la délégation gouvernementale aux pourparlers de l'IGAD a confirmé indirectement le contrôle par l'armée des milices : « La référence [des Etats-Unis] à la violation du cessez-le-feu est incorrecte. Les forces Nationales Populaires qui obéissent à l'armée gouvernementale [c'est nous qui soulignons], se sont attaquées à une offensive ALPS contre leurs positions dans le Haut Nil Ouest... »

La responsabilité du gouvernement pour les actions des milices est claire... Beaucoup de témoins oculaires confirment qu'au moins deux attaques de la milice à Lingera, située juste au nord de Tam, furent soutenues par des hélicoptères et de l'artillerie à longue portée, systèmes d'armes que seul le gouvernement possède. Les attaques par ailleurs, étaient cohérentes avec des opérations jointes conduites pendant des périodes antérieures.

Organisation

Le gouvernement du parti du Congrès National a plus institutionnalisé l'usage des milices qui étaient déjà un élément de la stratégie de combat de Khartoum quand il est venu au pouvoir. Deux branches principales de milices existent, -celle du Nord et celle du Sud. La structure de combat des 25 milices ethniques sudistes est centralisée sous le commandement de l'armée dont le département des renseignements militaires surveille les opérations. Le commandement autonome des Forces de Défense Populaires (FDP, Nord) surveille les groupes de milices qui sont recrutées parmi les communautés arabes nomades, les *Baggara* (vachers) venus de la zone du Nord proche du Sud et les *Mujahedin* volontaires (guerriers saints), recrutés dans le Nord.

Sous le Président Nimeiri, l'armée avait conclu un cessez-le-feu en 1984 avec plusieurs factions qui avaient perdu le combat pour la direction de la rébellion sudiste au profit de l'ALPS naissant. Il créa alors plusieurs unités des « forces amies ». Un certain nombre de ces factions- en prédominance Nouer- s'appelèrent « Anyanya II » d'après le nom de la première rébellion sudiste (1955-1972). Leur région du Haut-Nil Ouest quoique considérée comme l'une des plus pauvres au Soudan, était là où les réserves de pétrole venaient d'être découvertes. La charte que le Parlement soudanais adopta en 1987 endossa l'établissement d'une milice tribale la *Geish al-Salam* (l'armée de la paix) devant être basée à Wau et formée de Fertit, qui sont les rivaux traditionnels des Dinkas, placée sous la juridiction du Département des renseignements militaires.

Aujourd'hui les milices sudistes pro-gouvernementales opèrent sous l'ombrelle de la Force de Défense du Sud Soudan (SSDF). Les 25 groupes différents sont basés de manière ethnique et régionale et totalisent au moins 12 000 combattants. La SSDF fut créée en 1997 à la suite de la signature de l'Accord de paix de Khartoum entre le gouvernement, le Mouvement pour l'Indépendance du Sud Soudan (SSIM) de Riak Machar, et cinq autres factions sudistes. Quoique au début, Riak Machar ait été à la tête du Conseil de Coordination du Sud-Soudan (SSCC) basé à

Khartoum et responsable de la SSDF, le gouvernement commença à détacher des factions pour les mettre sous son contrôle plus direct. Le plus grand exemple fut feu Kérubino Kuanyn Bol qui, avec Paolino Matiep aurait été fait major général de l'armée régulière avant d'être tué.

La SSDF garda un rôle cependant, même après que Machar ait quitté Khartoum en 2000 pour former la Force de Défense du Peuple Soudanais (la SPDF, qu'il unit récemment à l'ALPS). Paolino Matiep fut nommé chef d'état-major en avril 2001 à une conférence à Juba décida de lier la SSDF avec l'Armée de manière cohérente. Le bureau maintenant directement responsable des forces SSDF et d'autres milices sudistes, s'appelle *Al Quat al Wataniya al Shaabiya* (Forces Populaires Nationales).

Le gouvernement a manipulé les différends à l'intérieur des milices Nouer et entre l'ALPS et elles, pour fortifier sa position dans le Haut Nil Ouest. En 1997-1998, Riak Machar et Paolino Matiep alors qu'ils étaient tous les deux soutenus et armés par le gouvernement se combattirent féroce, leurs compatriotes civils Nouers étant les principales victimes. La nouvelle défection de Machar vers l'ALPS promut une grande offensive gouvernementale, le long de la route pétrolière de Bentiu à Leer. Des quantités de civils furent tués lors d'attaques et quelques 50 000 personnes furent contraintes de s'enfuir.

Que la même région ait été visée dans l'offensive récente dont l'avant-garde furent les milices Nouers, souligne la cohérence de la politique gouvernementale. La complicité des commandants Nouers dans la dévastation de leur patrie reflète à la fois le succès du gouvernement à manipuler les problèmes intra-communautaires et le désir irrésistible de beaucoup de dirigeants de milices de participer sur un pied égal avec l'ALPS au processus de paix.

Le Haut-Nil-Ouest est la région du Sud qui a le plus de milices contrôlées par le gouvernement à cause de l'effort de Khartoum de diviser la direction Nouer pour affaiblir les défenses communautaires [le texte cite 14 milices]. Le groupe de Matiep a des centres de détention secrets à Maygoma et Kalakla [banlieues de Khartoum] où il retient des jeunes gens recrutés de force.

Une force dormante de quelques 300 combattants, surtout Shillouk, restes de la milice de Lam Akol, est basée à Fachoda. Trois autres forces SSDF dans la région du Haut-Nil se sont séparées de Lam Akol et sont actives.

Dans le Bahr el Ghazal la principale milice, « l'Armée de la Paix », recrute essentiellement dans la communauté Fertit. Autrement la région a été dévastée par des années de raids de milices recrutées essentiellement de Baggara, de Misseiiriya du Sud Kordofan, et de Rizeigat du Sud-Darfour, connus sous le nom générique de *Murahleen* (voyageurs). Un de ces groupes recrute des Dinka Molwal, enlevés quand ils étaient enfants et élevés avec les Misseiiriya.

L'Equatoria a été un terrain fertile pour les milices pro-gouvernementales à cause de la manière brutale avec laquelle l'ALPS traita les habitants à la moitié des années 80, et de l'arrivée de nombreux Dinkas qui avaient été déplacés dans les combats inter ethniques qui éclatèrent à la suite des divisions à l'intérieur de l'ALPS en 1991. Une milice Toposa et une milice Murle protègent les pâturages contre les bergers Dinkas et Nouers. Une milice Mundari est basée à Térakaka. La force de Défense Equatorienne (EDF), commandée par Martin Kenyi, basée à Juba, recrute essentiellement chez les Acholi.

Compensation et Recrutement

Le gouvernement paye des montants élevés en argent liquide aux commandants des milices sur une base régulière pour s'assurer de leur allégeance, mais ne paye pas ➡

(suite de la page 5 : **Les milices**) les miliciens. Il leur accorde des compensations ou l'opportunité de se compenser eux-mêmes. Par exemple, il a donné des primes en retour de la participation à la reprise de la ville stratégique de Torit. [Le pillage est la grande manière de se compenser]. Le recrutement forcé dans les rues des environs de Khartoum et dans des zones rurales du Sud leur permet de faire racheter par les familles leurs fils pris dans la rafle. Le prix pour libérer un non Nouer serait d'à peu près 100 \$, tandis qu'une famille Nouer devrait payer quatre fois ce montant. Une nouvelle série de recrutements forcés commença fin décembre 2002 pour préparer l'offensive du Haut-Nil-Ouest. De nombreuses histoires recueillies lors d'interviews indépendants de prisonniers de guerre ALPS, représentent un plan d'enlèvement organisé de jeunes hommes Dinkas et Nouers. Le caractère public de ces actions à grande échelle implique le consentement du gouvernement. Un prisonnier de guerre dit avoir été capturé à Khartoum ainsi que des camarades de classe, le 3 janvier, alors qu'il rentrait à la maison de l'école Saint-Augustin. Les bras liés, il fut transporté en camion à Mankien. Après seulement un jour d'entraînement, on lui donna une arme et on l'envoya au front. Des garçons racontèrent des histoires similaires d'enlèvements à Juba, Bentiu et dans des villages Nouers à travers tout le Haut-Nil-Ouest.

Pris ensemble, le soutien de l'armée aux opérations des milices, leur commandement institutionnel, leur contrôle et leur financement, et les circonstances d'une campagne de recrutement forcé au cœur des régions contrôlées par le gouvernement, montrent à l'évidence que Khartoum porte la responsabilité de l'offensive dans le Haut-Nil-Ouest.

Importance des milices dans le processus de paix

Les milices reflètent les dimensions locales de la guerre civile qui ont leur propre dynamique. Si le processus de paix ne prête pas plus attention à ces facteurs, il pourrait facilement se détruire. En fait, la récente offensive est arrivée en un temps où de nombreux efforts étaient faits pour forger une unité plus large du Sud. Des réunions de la société civile du Sud et de l'Eglise les aidèrent à faire pression sur tous les participants à Machakos, et particulièrement sur l'ALPS, afin que leurs voix soient entendues à la table de négociations. Ces militants de la société civile sudiste et de l'Eglise virent rapidement que les milices étaient une menace immédiate au processus de paix ; ils commencèrent un dialogue auquel participaient l'ALPS et les milices gouvernementales. Au cours des premières discussions un certain nombre de commandants de milices ont exprimé leur intérêt à se joindre à la troisième session du « Dialogue Sud-Sud sur la Réconciliation et la Bonne Gouvernance » qui se réunit en décembre sous les auspices du Conseil

des Eglises du Nouveau Soudan. Un commandant supérieur de milice déclara « nous savons que nous avons fait beaucoup de mal les uns aux autres. Nous devons nous pardonner les uns les autres ». La position de l'ALPS était qu'elle négociait avec le gouvernement à Machakos pour le compte du Sud, et que donc, elle était ouverte à recevoir les contributions de toutes les factions sudistes, y compris des milices pro-gouvernementales. Des groupes qui avaient auparavant fait partie de l'ALPS seraient les fort bienvenus, et une amnistie générale serait offerte aux autres milices. Des dirigeants de milices qui abandonnèrent l'ALPS dans le passé pour des raisons idéologiques, trouveraient très difficile d'y revenir à moins que le mouvement n'ait une plus grande démocratie interne. Des dirigeants de milices arguent qu'ils ne sont pas liés par l'accord de cessation d'hostilités du 15 octobre 2002 entre le gouvernement et l'ALPS, parce qu'ils n'ont pas pris part aux négociations et que maintenant ils devraient être inclus dans le processus de paix indépendamment de l'ALPS. Un porte-parole SPDF a dit : « Nous savons que nous protégeons le gouvernement et que des Sudistes en meurent, mais c'est mieux que d'être commandés par Garang », un autre dit : « L'ALPS pense que nous ne sommes pas des hommes. Nous leur montrerons que nous sommes des hommes ». Les dirigeants des milices pro-gouvernementales veulent être inclus dans le processus de paix de l'IGAD parce qu'ils ne font pas confiance aux parties pour s'occuper de leurs soucis. Ils n'accepteraient pas d'être désarmées pendant la période intérimaire parce qu'il n'y aurait pas de dispositions claires pour leur réintégration, que ce soit dans la vie militaire ou civile.

Ramener au moins un bon nombre de ces 25 destructeurs potentiels devrait être la priorité numéro un de l'ALPS, parce qu'un Sud unifié aurait des positions militaire et diplomatique plus fortes, ce qui donnerait à la rébellion suffisamment de confiance pour prendre les décisions difficiles. Pour que ceci devienne réalité, l'ALPS doit apporter des changements tangibles à sa gouvernance. Le gouvernement que l'on imagine mal voir une réconciliation ALPS/milices avec égalité d'âme, peut avoir encouragé la récente offensive en partie pour empêcher cette réconciliation.

La menace que le Sud puisse se désintégrer en fiefs dominés par des seigneurs de la guerre, est tout à fait réelle. Le chaos pourrait faire irruption à Juba, Torit et autres si l'ALPS essayait d'y entrer sans s'être auparavant entendue avec les milices qui considèrent ces régions comme leur propre pré. Comme l'un des chefs de milices l'a déclaré : « Sans la participation de la SSDF, de l'EDF et des autres, il y aura la guerre ».

(Traduction Vigilance Soudan)

(suite de la page 3 : **Commission des Nations Unies**) politiques et les structures administratives indépendantes...en bref, il n'y a pas véritablement d'autre solution que le MLPS/ALPS. La population n'est généralement pas informée du processus de paix et n'y est pas préparée. ... une opposition interne se mettait en place et la société civile demandait, dans une certaine mesure, des comptes au MLPS/ALPS, lorsque celui-ci ne respectait pas ses engagements.

Le Rapporteur spécial se réjouit des progrès qui ont été faits dans le domaine de l'accès des opérations humanitaires.

36. Les restrictions imposées pendant le mois d'octobre ont été qualifiées de « décourageantes » : le Gouvernement n'a pas seulement opposé un refus ... pour 61 des 178 points qui avaient fait l'objet d'une demande; il a également demandé que toutes les zones situées dans les monts Nouba soient approvisionnées à partir de points qu'il contrôle. D'autres restrictions ont été imposées à l'utilisation d'avions spécifiques. Les restrictions concernant le survol de l'Équatoria et la suspension des activités humanitaires pendant plus d'une semaine ont suscité d'autant plus d'inquiétudes qu'elles s'inscrivaient dans le cadre d'une

politique d'accès de plus en plus restrictive. D'après les informations disponibles, il était de ce fait devenu impossible d'accéder à quelque 400 000 personnes. En outre, la décision de refuser l'accès à l'Équatoria constituait une violation directe des protocoles tripartites régissant l'Opération Survie au Soudan. 39. Le Rapporteur spécial s'est félicité de la signature, le 26 octobre, ... d'un accord entre le Gouvernement, le MLPS/ALPS et l'ONU autorisant un accès humanitaire sans entrave... 41... les personnes déplacées, ont dû faire face à de graves problèmes pendant les deux mois écoulés à cause d'une milice pro-gouvernementale dirigée par Paulino Matiep, qui aurait été habilité à arrêter les Nouers, à les emprisonner dans une maison à Khartoum et/ou à les enrôler de force pour les envoyer dans des zones de combat. Cela aurait entraîné des affrontements ... entre tribus. 42.... après la chute de Kapoeta et de Torit, de nouveaux groupes de personnes déplacées ont été signalés ... et se sont retrouvées sans défense. 62. Le recrutement forcé d'enfants dans les zones de combat se poursuivrait. Il a appris qu'un nombre non confirmé d'enfants avaient été emprisonnés à Bahr al-Ghazal pour avoir déserté et qu'ils ont été condamnés à des peines d'emprisonnement allant jusqu'à 20 ans. Il a été heureux

Pétrole et Économie

Pétrolier canadien Talisman/ Eglise Presbytérienne du Soudan

Un juge américain se déclare compétent

La loi *Alien's Tort Claim* (Indemnité aux Etats-Unis des préjudices subis par des étrangers), permet à des citoyens d'autres pays que les Etats-Unis d'y poursuivre les responsables d'actes commis à l'étranger à condition que le défendeur se trouve aux Etats-Unis. L'Eglise Presbytérienne du Soudan a donc porté plainte auprès d'une Cour fédérale de New-York contre Talisman au nom d'un grand nombre d'Africains vivant dans un rayon de 80 kilomètres autour de ses champs pétrolifères, pour avoir « délibérément et intentionnellement » soutenu une « campagne de nettoyage ethnique brutale contre la population civile » par les forces du gouvernement soudanais. Les plaignants mentionnent « les meurtres, déplacements forcés, la confiscation et la destruction de propriété, l'enlèvement, le viol et la réduction en esclavage » et affirment que le gouvernement soudanais « s'est intéressé au pétrole pour acheter des hélicoptères et autres armements dont il a besoin dans sa guerre contre le peuple de la moitié Sud du pays ».

Talisman a demandé au juge de se déclarer incompétent parce qu'il n'y avait pas d'église presbytérienne dans sa juridiction, qu'une société est légalement incapable de violer les lois, qu'aider et être complice ne peuvent pas entraîner de responsabilité civile, que *forum non conveniens* et donc que l'affaire serait mieux jugée au Soudan, et que *last but not least*, la poursuite du procès pourrait porter tort aux ouvertures diplomatiques faites par les Etats-Unis au Soudan. Le juge a balayé ces objections à grand coup d'arguments juridiques. « Les plaignants, a-t-il ajouté, allèguent que Talisman a volontairement travaillé avec le Soudan pour commettre des actes de nettoyage ethnique » et que « le fait que les actes allégués illégaux génèrent un revenu pétrolier, ne fait pas qu'ils ne sont pas crimes de guerre » (New York Lawyer). **C'était le 20 mars. Le 21 mars ce juge, Allan Schwartz, est mort dans un accident de voiture, semble-t-il d'une crise cardiaque.**

Talisman vend ses parts à l'indien ONGC Videsh

Talisman a finalement vendu sa participation de 25% à la Greater Nile Petroleum Operating Company pour 771 millions de dollars. Talisman a cédé aux pressions des Eglises et des associations de droits de l'homme et surtout au lourd désinvestissement des fonds de pension que leurs clameurs avaient entraîné, faisant baisser le cours de la bourse. Les Eglises et associations de droits de l'homme semblent avoir été plus sensibles à l'honneur canadien qu'à la vérité des faits au Soudan où il est peu probable que la présence de la société indienne apporte une amélioration. Les groupes de pression auraient dû demander à Talisman de suspendre ses opérations. Quoi qu'il en soit un porte parole de Talisman a déclaré que chaque dollar investi au Soudan leur en avait rapporté environ deux. Mais quel est le prix de l'honneur perdu?

ONGC Videsh a entamé des négociations avec ses partenaires pour acheter tout le brut soudanais au prix international afin d'améliorer la sécurité pétrolière de l'Inde (Reuter).

Les suédois Lundin et autrichien OMV reprennent l'exploitation pétrolière

Ils avaient arrêté l'exploitation en janvier 2002 pour des raisons de sécurité. **Khartoum** leur a envoyé un **ultimatum** : « Nous avons sécurisé militairement vos zones de concession, nous avons lourdement militarisé votre route pétrolière au Sud de Bentiu, nous avons triplé la taille de notre garnison à Adok sur le Nil ; nous avons achevé la route toutes-saisons jusqu'à Leer et **nettoyé tous les villages de chaque côté de la route**. Il est donc temps maintenant pour vous de reprendre le travail - autrement ». Ces nettoyages et autres atrocités ont été clairement décrits par l'Equipe de Surveillance et de Protection des Civils. Comme la continuation de la route, ils ont eu lieu pour la plupart en janvier 2003 en pleine période de cessez-le feu. **Avec beaucoup de cynisme, Lundin et OMV** disent que leur retour a été rendu possible « par des développements positifs dans le processus de paix et l'amélioration des conditions dans la zone de concession » (Business Respect Newsletter). Les sociétés sont liées par contrat à opérer tant que leur propre sécurité est garantie. **Cette décision est contraire à la lettre et à l'esprit de l'addendum de février qui parle d'arrêter tout travail sur les routes pétrolières, étant donné que la reprise du travail n'est possible qu'à cause de la construction de route.**

Les Malais au Soudan

Petronas qui participe déjà à la Greater Nile Operating Company, vient d'acheter **Mobil Oil Soudan** qui possède un réseau de stations-service principalement dans tout le Nord du pays, et trois dépôts de pétrole à Port-Soudan, Khartoum et Gili (Xinhua). **Kota** s'installe au Soudan. Il fournit des fluides et des mud engineering services pour le forage des puits (The Star).

- Les **propositions de budget américain** pour 2004 ont montré des changements dans l'aide à l'Afrique de l'Est. Le Kenya recevrait \$ 3,8 millions au lieu de 13,5 millions, la Tanzanie \$ 3,2 millions au lieu de \$ 8,1 millions. Par contre le Soudan recevrait près de **\$50 millions** en aide au **développement** destinée aux **régions tenues par les rebelles** (E A).

- **La Banque Mondiale a assigné une subvention de \$ 1,5 million à l'agriculture dans les Monts Nouba** destinée aux cultivateurs de la région. Elle enverra un de ses hauts fonctionnaires pour aider au développement agricole et au retour des citoyens déplacés (PANA).

- La **Sudan Free Zones and Markets Company (SFZMC)** va créer une zone franche commerciale à Gallabat sur la frontière éthiopienne pour 7,5 millions de \$. La SFZMC est une ex-firme étatique dont les principaux actionnaires sont des hommes d'affaires des Emirats Arabes Unis, du Yémen et d'Arabie Séoudite (LOI).

- Le nouveau ministre soudanais de l'électricité, Ali Tamin Fertak a rencontré à **Paris** les dirigeants d'EDF, de SEMT Pielstick et les représentants de l'agence française de développement (LOI).

Opérations militaires

- Les représentants de **deux sociétés sud-africaines**, AIN et Paltose, firmes de « sécurité » se sont rendus au Soudan en septembre dernier pour offrir leurs services au gouvernement dans un **contrat de plusieurs millions de dollars**. Il s'agit de **formation aux tirs d'embuscade, opérations spéciales, attaques en plongée sous-marine, de fourniture du matériel nécessaire à la formation et aussi de location de transports aériens, d'hélicoptères et de jets de combat**. Depuis 1998, l'**Afrique du Sud interdit** à ses nationaux et aux étrangers opérant sur son sol d'offrir **toute assistance militaire** à une partie engagée dans un combat sans l'autorisation du ministère de la Défense, qui en l'occurrence nie avoir été consulté. Un certain Otto, premier secrétaire à l'ambassade du Soudan à Pretoria a affirmé sous serment avoir eu cette autorisation communiquée par le Commissaire National de la police, Selebi. Selebi n'a pas répondu aux questions (Mail and Guardian online).

- **La milice du SDDF** sous Gordon Kong **se bat avec l'ALPS** dans le Haut Nil Est, et la première semaine d'avril l'ALPS a capturé Jikou et Maiwut (Human Rights Watch).

Sont allés au Soudan

- **Deux parlementaires, deux évêques en mission de solidarité au Soudan, organisée et accompagnée par le Secours catholique et le CCFD**

Les députés étaient MM Pascal Clément et Michel Voisin, les deux évêques NNSS Daniel Labille et André Lacrampe. Ils étaient accompagnés de Bernard Jouanno grand reporter à La Croix. Le texte intégral du rapport peut être demandé au Secours catholique ou au CCFD.

- **Deux délégations parlementaires française et britannique se rendent au Soudan; Les Français ne vont pas en zone ALPS**

Une délégation du parti conservateur britannique (opposition), s'est rendue à Khartoum De Khartoum la délégation s'est rendue à Nairobi vers Rumbeck (LOI). La délégation de quatre sénateurs français qui s'est rendue dans la Corne de l'Afrique, a présenté au sénat un compte-rendu. Les entretiens des sénateurs avec les diverses autorités soudanaises « ont démontré le vif intérêt de ce pays pour la France, que ce soit sur les plans économiques financiers ou culturels » (LOI).

- **Le Docteur Ostrowski** était présent dans les Monts Noubas quand il y a eu une première réunion entre les Noubas et le gouvernement soudanais. Une unité conjointe entraînée par des Danois, et formée de 14 soldats gouvernementaux et de 14 de l'ALPS dont deux femmes va déminer la région. Il y aurait 10 000 mines anti personnel. Dans une atmosphère de fraternisation, un officier gouvernemental a déclaré « c'est moi qui ai mis la merde, c'est à moi à l'enlever ».

En a parlé : Le Cardinal Poupard, à propos de sainte Bakhita, sujet d'une de ses conférences de carême à Notre-Dame de Paris

« Le pays natal de Bakhita est connu aujourd'hui sous le nom de République du Soudan et les chrétiens y sont toujours persécutés ». Le texte intégral a paru dans *La Croix* des 29/30 mars.

IRAK-SOUDAN : UN AXE ISLAMISTE ?

Africa Confidential 10 03 03

...Pour attaquer **Saddam Hussein**, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ont désespérément besoin d'un lien substantiel entre son régime et *Al-Qaida*. Khartoum, qui a des relations des deux côtés, souhaite donner à Washington ce qu'ils veulent en présentant **Hassan Al-Tourabi** comme détenant les secrets d'un axe Al-Qaida-Irak. L'objectif serait triple : renforcer la « coopération » chancelante de Khartoum « en matière de terrorisme », si utile pour éviter les attaques américaines ; relancer le mythe (si apprécié en Egypte) selon lequel Tourabi n'est plus au pouvoir tandis que ceux qui détiennent le pouvoir ont abandonné leur extrémisme ; contribuer à déclencher une guerre qui aide les islamistes en renversant Saddam, en déstabilisant la région et en enflammant les sentiments anti-occidentaux des innombrables recrues islamistes. Mais la quête des Occidentaux n'a pas réussi à mettre à jour un lien substantiel entre Al-Qaida et Saddam, ce qui n'est pas étonnant car ils ont des intérêts contraires. Les Islamistes ont été la principale menace pour Saddam au plan intérieur.

(suite et fin de la page 6 : *Commission des Nations Unies*)

d'apprendre que selon certaines informations le Wali de Wau avait décidé de les remettre en liberté au motif que ces mineurs n'auraient tout simplement pas dû être recrutés.

Le Rapporteur spécial estime que les tribunaux spéciaux créés dans le Darfour ne sont pas conformes aux normes internationales relatives aux droits de l'homme.

83. Les entretiens qu'il a eus ...ont montré clairement qu'on n'avait pas pris le temps de procéder à des contre-interrogatoires, que certains prisonniers n'avaient pas été informés des raisons de leur condamnation à mort, que la plupart des autres prisonniers avaient été condamnés pour attaque armée et meurtre. Toutes ces personnes avaient fait appel. Le Rapporteur spécial a remarqué que tous les prisonniers étaient enchaînés, un traitement dont on lui a dit qu'il était généralement réservé aux prisonniers condamnés à mort. À cause de la chaleur, les prisonniers devaient envelopper les chaînes dans du papier et/ou du plastique... 91... Les personnes condamnées ne sont généralement pas citées à comparaître lors du procès en appel.

Le Rapporteur spécial considère que l'Organisation des Nations Unies devrait jouer un rôle politique plus actif au Soudan afin de soutenir le processus de paix actuel en vue de parvenir à une paix durable.

...le Gouvernement semblait se satisfaire des résultats de la première session des entretiens de paix et n'éprouvait donc pas le besoin de continuer à mettre l'accent sur les questions relatives aux droits de l'homme. Si tel était le cas, le Rapporteur spécial considérerait alors qu'il y a danger et souhaiterait souligner sans ambiguïté que les droits de l'homme doivent non pas entrer en jeu après le conflit mais faire partie intégrante des pourparlers de paix et être au cœur de ces pourparlers car si l'on ne s'intéresse pas aux droits de l'homme aujourd'hui, il n'y aura jamais de paix juste et durable demain. Il tient aussi à rappeler que les pourparlers de paix doivent être ouverts à toutes les parties au conflit et ne sauraient donc relever exclusivement du Gouvernement et du MLPS/ALPS; cela risquerait d'accentuer le clivage du pays et rendrait plus difficile le règlement du conflit lui-même

* Certains passages du rapport lui-même ont été insérés. Ils sont reproduits en petits caractères.